



Ordre  
des Sages-Femmes  
du Québec

POLITIQUES OSFQ	NUMÉRO
Politique – Confidentialité	POL-11330.029
Entrée en vigueur : 10 octobre 2023	Mise à jour :

### Contexte

Depuis le 22 septembre 2023, un ordre professionnel qui recueille des renseignements personnels par un moyen technologique (par ex. site Internet, application web, objet connecté) doit **publier sur son site Internet et par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité** rédigée en termes simples et clairs<sup>1</sup>.

Une politique de confidentialité a pour objet d’informer les personnes qui naviguent sur le site Internet l’ordre professionnel des pratiques de celui-ci en matière de protection des renseignements personnels et, par le fait même, d’être en mesure de prendre une décision éclairée quant à l’utilisation ou encore la communication à des tiers de leurs renseignements personnels.

La politique de confidentialité doit minimalement contenir les éléments suivants<sup>2</sup> :

- Le nom de l’ordre professionnel qui recueille les renseignements personnels et, dans le cas où les renseignements sont recueillis par un tiers au nom de l’ordre professionnel, le nom de ce tiers;

<sup>1</sup> *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (« Loi sur l'accès »), art. 63.4 tel qu'ajouté par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, LQ 2021, c. 25 (« Loi 25 »); *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, RLRQ c. P-39.1, (« LPRPSP »), art. 8.1 tel qu'ajouté par la Loi 25.

<sup>2</sup> Loi sur l'accès, art. 65 et suiv. tels que modifiés et ajoutés par la Loi 25 ; LPRPSP, art. 8 et suiv. tels que modifiés et ajoutés par la Loi 25. Voir *SECRETARIAT À LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES, À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA LAÏCITÉ*, « [Politique de confidentialité](#) ».

Il convient de préciser qu'un projet de règlement visant à déterminer le contenu et les modalités d'une politique de confidentialité a été publié le 12 juillet 2023 (*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, p. 3246 et s.). Il est mentionné que ce projet de règlement vise les organismes publics et qu'il « n'a pas de conséquence sur les entreprises, en particulier les PME ». Néanmoins, étant donné que les articles 63.4 de la Loi sur l'accès et 8 de la LPRPSP prévoient la même obligation, il est permis de considérer que les éléments prévus au projet

- Une description des renseignements personnels recueillis;
- Les fins pour lesquelles les renseignements personnels sont recueillis;
- Les moyens par lesquels ils sont recueillis;

**Note** : si un ordre professionnel entend recueillir des renseignements personnels auprès des personnes concernées en ayant recours à une **technologie comprenant des fonctions permettant de les identifier, les localiser ou les profiler**, elle doit les en informer au préalable et leur indiquer les moyens offerts pour activer ces fonctions<sup>3</sup>.

Ainsi, si un ordre professionnel entend recourir à des **témoins de connexion (cookie) dits « tiers »** à des fins de profilage (par ex. de ciblage publicitaire), il doit en aviser les visiteurs de son site Internet en plus de leur indiquer les moyens pour les activer étant entendu que ceux-ci doivent être désactivés par défaut.

Il est recommandé alors de faire en sorte qu'une **bannière** s'affiche sur la page d'accueil pour permettre au visiteur d'exprimer son choix quant aux cookies tiers. Par ailleurs, des explications en la matière peuvent être contenues dans la politique de confidentialité ou dans une politique relative aux cookies accessibles sur le site Internet de l'ordre professionnel, mais aussi sur tout autre moyen propre à atteindre les personnes concernées.

- Les catégories de personnes qui, au sein de l'ordre professionnel, ont accès aux renseignements personnels;
- Le cas échéant, une description des mesures pouvant être prises afin de refuser la collecte des renseignements personnels et les conséquences possibles en résultant;
- Le cas échéant, le nom des tiers pour qui la collecte est faite;
- Le cas échéant, le nom des tiers ou des catégories de tiers à qui il est nécessaire de communiquer les renseignements recueillis pour les fins mentionnées;
- Le cas échéant, la possibilité que les renseignements personnels recueillis soient communiqués à l'extérieur du Québec;
- Une brève description des mesures prises pour assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels;
- Une mention quant à la durée de conservation des renseignements personnels;
- Une mention relative aux droits dont la personne concernée peut se prévaloir et la procédure pour le faire : droit d'accès, de rectification, de retrait du consentement à l'utilisation et à la communication des renseignements recueillis, droit à la portabilité, droit à la cessation de la diffusion ou à la désindexation, droit de porter plainte quant à la protection de ses renseignements personnels;

---

de règlement sont ceux qu'il convient de retrouver dans une politique de confidentialité en vertu de la LPRPSP. Par ailleurs, si aucune modification n'est apportée au projet de règlement, il est prévu que celui-ci entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (art. 8).

<sup>3</sup> Loi sur l'accès, art. 65.0.1 tel qu'ajouté par la Loi 25 ; LPRPSP, art. 8.1 tel qu'ajouté par la Loi 25.

- Les coordonnées de la personne auprès de qui toute question relative à la politique de confidentialité peut être soumise (le plus souvent cette personne sera le responsable de la protection des renseignements personnels dont les titres et coordonnées doivent figurer sur le site Internet de l'ordre professionnel);
- La date d'entrée en vigueur de la politique de confidentialité et de sa plus récente mise à jour.

**« Diffusion par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées**

Dans certains cas, la seule publication de la politique de confidentialité sur le site Internet de l'organisme public n'est pas suffisante pour que les personnes concernées soient atteintes. D'autres moyens devront alors être utilisés.

Par exemple, si un organisme public conçoit une application, sa politique de confidentialité doit être accessible dans cette dernière, en plus de se trouver sur le site Internet. S'il offre un produit technologique qui recueille des renseignements personnels, la politique de confidentialité doit également y être affichée, soit sur l'emballage ou dans les instructions. »

Source : SRIDAI « Politique de confidentialité ».



## Politique de confidentialité

(Doit être disponible sur le site web de l'Ordre)

L'Ordre des sages-femmes (ci-après « Ordre », « Nous ») reconnaît l'importance d'assurer la protection des renseignements personnels qu'il recueille via son site Internet ou par tout autre moyen technologique. À ce titre, l'Ordre est responsable de la protection des renseignements personnels qu'il détient ou qu'il confie, le cas échéant, à un tiers.

Par « renseignements personnels », il convient d'entendre tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet, directement ou non, de l'identifier. De façon générale, les renseignements personnels ne comprennent pas vos coordonnées professionnelles comme votre nom, votre titre, votre adresse, votre courriel ou votre numéro de téléphone au travail.

La présente *Politique de confidentialité* s'applique à toute personne qui visite notre site Internet et utilise les différents services qui y sont présentés ou interagit avec nous par le biais de celui-ci ou de tout autre moyen technologique

Elle fait état de la manière dont l'Ordre protège vos renseignements personnels, et ce, afin de tenir compte des exigences des lois applicables en la matière au Québec, à savoir :

- *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);
- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels lorsque les renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) sont détenus dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession;
- *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (RLRQ, c. P-39.1) lorsque les renseignements personnels sont détenus dans le cadre de ses autres fonctions et activités.

### Renseignements personnels que nous recueillons

Dans le cadre de nos interactions avec vous, l'Ordre doit recueillir certains renseignements personnels vous concernant. Les renseignements personnels que nous recueillons sont nécessaires afin de vous offrir les services demandés. Ces renseignements varient en fonction des personnes auprès de qui ils sont recueillis :

- **Auprès des candidats-es à la profession et des membres inscrits-es au Tableau de l'Ordre** : [nom, adresses personnelle et professionnelle, courriels personnel et professionnel, numéro de téléphone, date de naissance, numéro de membre, certificat de bonne conduite, renseignements liés à la formation continue, numéro de carte de crédit afin de procéder au paiement de votre demande d'inscription, photographie, dossier judiciaire, etc.]

- **Auprès des candidats-es à un emploi auprès de l'Ordre** : [nom, coordonnées, curriculum vitae, etc.]
- **Auprès des visiteurs de notre site Web** : [nom, coordonnées qui nous permettent de vous contacter, renseignement nécessaire pour traiter votre demande, navigateur web, adresse IP, pages visitées et requêtes, heure et jour de connexion, etc.]

Dans la mesure où l'Ordre recueille vos renseignements personnels à l'aide de témoins de connexions (*cookies*), afin de vous identifier, de vous localiser ou encore d'effectuer un profilage, cette collecte sera réalisée uniquement si vous consentez à l'activation de ces outils technologiques.

En plus de ces témoins, l'Ordre a également recours à des témoins qui sont dits « nécessaires » ou « strictement nécessaires » au fonctionnement de notre site Web et qui ne peuvent donc pas être désactivés.

### **Finalité de la collecte et moyens par lesquels nous recueillons des renseignements personnels**

L'Ordre recueille vos renseignements personnels pour atteindre les objectifs décrits ci-dessous.

- Contrôler l'exercice de la profession;
  - Assurer la conformité des membres de l'Ordre relativement au règlement sur la formation continue obligatoire;
  - Gérer l'admission continue des candidats-es à la profession, y compris le paiement des frais d'admission;
  - Mener des enquêtes disciplinaires et des audiences;
  - Inspecter les membres afin de vérifier leurs compétences professionnelles;
  - Évaluer la compétence des membres et mettre en œuvre des normes de pratique.
- Répondre à une demande, fournir un bien ou un service;
  - Évaluer et administrer les demandes de délivrance de permis d'exercice et d'inscription (ou de réintégration) au Tableau de l'Ordre, incluant l'évaluation des diplômes et formation à des fins d'équivalence;
  - Recevoir, gérer et traiter les demandes d'information, les demandes d'accès ou les plaintes.
- Produire des statistiques, des études et des recherches;
- Pour exploiter, maintenir, améliorer et offrir toutes les fonctionnalités du site Web, fournir les services et l'information que vous demandez, répondre aux commentaires et aux questions et fournir du soutien aux utilisateurs du site Web;



- Sous réserve de votre consentement, comprendre et analyser les tendances d'utilisation et les préférences des utilisateurs de notre site Web;
- Pour vous transmettre des communications, notamment à des fins réglementaires, en conformité avec la loi applicable.

### **Moyens par lesquels vos renseignements personnels sont recueillis**

L'Ordre recueille vos renseignements personnels par le biais : [Site Internet, courriel, témoins de connexion dits « essentiels », plateformes de nos fournisseurs externes, etc.].

### **Consentement**

En visitant notre site Internet ou encore en nous fournissant des renseignements personnels (par courriel, en remplissant un de nos formulaires en ligne, par téléphone, par nos réseaux sociaux), l'Ordre considère que vous consentez à la cueillette de ceux-ci, mais aussi à leur utilisation et à leur communication aux fins mentionnées ci-dessus.

Vous pouvez en tout temps retirer votre consentement à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels déjà collectés par l'Ordre. Vous pouvez exercer votre droit soit en accédant à votre dossier membre, soit en communiquant avec nous à l'adresse suivante : [info@osfq.org](mailto:info@osfq.org). Le retrait de votre consentement pourrait nous empêcher de vous fournir ou de continuer à vous fournir certains de nos services.

Par ailleurs, lorsque l'Ordre utilise ou communique des renseignements personnels sensibles, nous vous demanderons de manifester de façon expresse votre consentement.

### **Utilisation et Communication**

L'Ordre n'utilise ni ne communique vos renseignements personnels sans votre consentement. Toutefois, en certaines circonstances, l'Ordre peut être tenu de communiquer vos renseignements personnels, sans votre consentement, aux autorités qui ont le droit de les exiger, pour se conformer à toute ordonnance d'un tribunal ou encore si nous croyons que la communication est nécessaire en raison d'une situation d'urgence mettant en dans la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée ou encore pour prévenir un acte de violence, dont un suicide.

De plus, nous partageons vos renseignements personnels avec nos partenaires à des fins de délivrance d'un numéro de permis prescripteur (RAMQ) et la CNESST afin que vous soyez en mesure de desservir adéquatement votre clientèle conformément à la législation en vigueur. En pareille situation, l'Ordre s'assure contractuellement que les tiers respectent la confidentialité de vos renseignements personnels, ne les utilisent pas à d'autres fins que celles pour lesquelles ils leur ont été communiqués et les gèrent conformément au cadre juridique applicable en la matière.

## **Conservation des renseignements personnels**

L'Ordre conserve vos renseignements personnels uniquement pendant la durée nécessaire pour réaliser les fins pour lesquelles ils ont été collectés, sauf lorsque la loi prévoit une durée de conservation différente pour répondre aux exigences légales, comptables ou en matière d'avis aux instances gouvernementales appropriées.

En général vos renseignements personnels sont traités et hébergés au Québec. Toutefois, dans le cas, où ceux-ci seraient communiqués ou hébergés à l'extérieur, l'Ordre s'assure que vos renseignements personnels sont protégés de manière adéquate et que le transfert est prévu par entente.

## **Mesures de sécurité**

L'Ordre protège vos renseignements personnels par des mesures de sécurité (physiques, techniques ou administratives) appropriées à la nature de ceux-ci, et ce, afin d'éviter qu'une personne puisse y avoir accès, les utiliser, les communiquer à des tiers alors qu'elle n'y était pas autorisée ou encore afin de prévenir les pertes ou toute autre atteinte à la protection de ceux-ci.

Nous avons pris des mesures pour faire en sorte que seuls les membres de notre personnel qui doivent avoir accès à vos renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions soient autorisés à y accéder. Nous nous assurons également que les tiers à qui nous communiquons vos renseignements personnels prennent les mesures pour assurer le caractère confidentiel des renseignements que nous lui confions et qu'ils ne les utilisent que pour les fins prévues à l'entente conclue avec lui.

## **Accès et rectification à vos renseignements personnels**

Il est important que les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet soient à jour. Veuillez nous informer de tout changement quant à ceux-ci.

De plus, vous pouvez soumettre une demande

- D'accès à vos renseignements personnels;
- De rectification de vos renseignements personnels;
- De retrait de votre consentement à l'utilisation ou à la communication de vos renseignements personnels;
- De cessation de la diffusion de vos renseignements personnels, de désindexation;
- De portabilité (à partir du 22 septembre 2024).



en vous adressant à la personne responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse courriel suivante : [julie.morin@osfq.org](mailto:julie.morin@osfq.org).

### **Porter plainte**

Nous reconnaissons l'importance de protéger vos renseignements personnels. Advenant le cas où vous souhaitez déposer une plainte quant à la protection que l'Ordre accorde aux renseignements personnels qu'il détient, vous pouvez le faire en contactant notre responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse suivante : [julie.morin@osfq.org](mailto:julie.morin@osfq.org).

### **Nous contacter**

Vous pouvez communiquer avec nous au sujet de la présente *Politique de confidentialité* ou encore formuler des commentaires, exercer vos droits, déposer une plainte en vous adressant à l'adresse suivante : [julie.morin@osfq.org](mailto:julie.morin@osfq.org)

**Entrée en vigueur** : 10 octobre 2023